Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026105-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/105

DEVELOPPEMENT DURABLE

Modification des statuts du PRECOVAL

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Actuellement, les contributions du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure (Précoval) sont appelées en 10 acomptes auprès des EPCI adhérents, de janvier à octobre.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026105-DE

Ce planning n'est pas en adéquation avec la perception des recettes de la TEOM ou de la TEOMI par les communautés de communes (12 mensualités).
Cela peut entraîner des difficultés de trésorerie pour les adhérents du Précoval, voire pour le syndicat, en cas de retard de règlement. Les statuts du Précoval ont donc été modifiés afin d'appeler les contributions financières en 12 acomptes à partir de 2027.

Par délibération en date du 24 juin 2026, le comité syndical du Précoval a proposé une modification des statuts du syndicat. Cette délibération rendue exécutoire le 29 juin 2026 a été notifiée le 1er septembre 2026 aux présidents des communautés de communes membres. Le conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur cette modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992 modifié portant création du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure « SDOMODE »,
Vu la décision du comité syndical du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure (Précoval) du 24 juin 2026 proposant la modification des statuts du syndicat,

Après avoir entendu le rapport de présentation du dossier précisant les évolutions envisagées,
Ayant pris connaissance du projet de statut joint en annexe.
Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver les modifications statutaires proposées conformément au document remis en séance.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président
J. ENOS

Communauté de Communes LIEUVIN PAYS D'AUGE 27230 Thiberville